

1 liste de vœux :
1 à 70 vœux maximum

Pour les participant.es obligatoires : obligation de mettre au minimum un vœu **MOB (Mobilité Obligatoire)** dans la liste unique

La balayette

Si aucun vœu de la liste n'est obtenu, le logiciel attribuera un poste à titre provisoire (pour l'année) en balayant tous les postes qui ne sont pas attribués.

Mouvement 2024

Cette année encore, la FSU-SNUipp 31 vous propose un petit récap' pour mieux comprendre le Mouvement !



@ snu31@snuipp.fr - ☎ 05 61 43 60 62

Les différents types de vœux

VŒUX PRÉCIS

Un type de poste sur une école précise

VŒUX GROUPES

Un type de poste sur un secteur géographique (commune, regroupement de communes, circonscriptions...)

VŒUX MOB [seulement pour les participant.es obligatoires]

Les MOB sont des vœux larges qui associent un type de poste à une zone géographique (plus large qu'une circonscription)

Zones MOB

- Toulouse
- Haute-Garonne Ouest
- Haute-Garonne Nord
- Haute-Garonne Est
- Haute-Garonne Sud-Est
- Haute-Garonne Sud-Ouest
- Haute-Garonne Centre
- Haut-Comminges

Types de postes MOB

- **Enseignement** (mater, élem, DCOM)
- **Remplacement** (TR et TS)
- **Direction** (chargé d'école + direction 2 à 4 classes)
- **Direction** (5 à 6 classes)
- **Direction** (7 à 8 classes)
- **ASH** (ULIS, SEGPA, IME, ITEP, ...)

ET TOUJOURS !

Nos RIS Mouvement

Inscription obligatoire

Mercredi 3 avril – 9h (STAGE PES)

Mercredi 3 avril – 14h

Mercredi 3 avril – 17h (spécial MCS)

Jeudi 4 avril – 18h (spécial entrant.es)

Lundi 8 avril – 14h

Lundi 8 avril – 17h (spécial redécoupage)

Mercredi 10 avril – 14h (spécial PES)

Mercredi 10 avril – 17h

Mercredi 17 avril – 14h

Lundi 22 avril – 18h

Nos permanences téléphoniques

Toute la première semaine des vacances scolaires !

Calendrier prévisionnel

OUVERTURE DU SERVEUR

Du 1^{er} au 24 avril 2023

1^{ER} ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Date à venir (sans barème)

2^{ÈME} ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Date à venir (2 semaines pour vérifier son barème)

BARÈME DÉFINITIF

Date à venir

RÉSULTATS

Date à venir





Éléments de barème liés au parcours professionnel



ANCIENNETÉ

6 points + 3 points par année



STABILITÉ SUR POSTE

3 ans : 9 points

4 ans : 12 points

5 ans : 15 points

ITEP

6 points par année

(*max 30 points*)

EP

ZV, REP, REP+, CLA

30 points après 5 années continues

MCS

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Priorité 1 à 4

10 points (*sur les postes de même nature*)

Mouvement 2024

Cette année encore, la FSU-SNUipp 31 vous propose un petit récap' pour mieux comprendre le Mouvement !



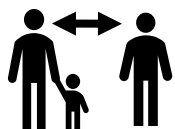
@snu31@snuipp.fr - ☎ 05 61 43 60 62

Éléments de barème liés à la situation familiale



RAPPROCHEMENT DE CONJOINT-E

6 points + 2points par année de séparation (*max 3 ans*)
(*résidence pro > 15 km aller*)



RAPPROCHEMENT DÉTENTEUR-TRICE

AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

6 points + 2points par année de séparation (*max 3 ans*)
(*moins de 18 ans au 01/09/24 ; résidence pro > 15 km aller*)



SITUATION DE PARENT ISOLÉ

1 point par année (*max 6 ans*)
(*moins de 18 ans au 01/09/24*)



ENFANTS

1 point par enfant (*max 7 points*)
(*moins de 18 ans au 01/09/24 ou à naître*)

Éléments de barème liés à la situation personnelle



SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE

30 points par RQTH cumulables (*intéressé.e, conjoint.e, enfants*)

Possibilité de priorité 8 (BOE), 9 ou 10 (RQTH dans certains cas, sur avis du médecin de prévention)



DEMANDE DE RÉINTÉGRATION

 (*dispo, congé parental...*)

Priorité 12 (*même école ou sur poste de même nature sur la commune, le secteur géographique, la circo*)



CARACTÈRE RÉPÉTÉ DE LA DEMANDE

6 points la première année puis 1 point par année depuis 2019 (*max 10 ans*)

En cas d'égalité de priorité et de barème
Départage à l'AGS, à l'ancienneté sur poste, à l'échelon détenu puis discriminant aléatoire

